

vraisemblablement pas saisie au cours de la présente session, vu que le comité n'a pas encore déposé son rapport.

Il n'est pas question de recourir à un poste des crédits pour légiférer d'une manière définitive à cet égard. Un projet de loi sera présenté ultérieurement, mais pour l'instant, c'était certes mon intention et celle du gouvernement d'expliquer la question à fond lors de la mise en délibération de ce poste afin de chercher à respecter notre engagement, surtout envers l'Alberta qui désire inaugurer en 1967 la télévision éducative. Si, toutefois, le Parlement préfère faire attendre l'Alberta jusqu'en 1968, nous pourrions, évidemment, renoncer à l'idée jusqu'à ce que nous disposions du temps nécessaire pour la présentation d'une mesure à ce sujet. Nous espérons, toutefois, que tous les députés comprendraient l'importance de mettre sur pied des installations qui permettraient à cette province de réaliser de telles émissions, surtout pour desservir les régions reculées. Il s'agissait d'une tentative de collaboration avec les provinces.

M. Fairweather: Le ministre n'a toujours pas dit pourquoi la Société Radio-Canada ne pourrait pas se charger de cette tâche.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA RECHERCHE

DEMANDE D'AIDE POUR LE PROJET HARP

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Puis-je poser une question au ministre des Transports désigné par le premier ministre vendredi dernier pour s'occuper du programme de communications par satellite. Lui a-t-on signalé le fait que l'Institut de recherches spatiales de l'Université McGill manque de fonds pour son programme de recherches sur la haute altitude généralement désigné sous le nom de HARP et que les sommes versées pas le gouvernement fédéral doivent être supprimées le 30 juin? Je me demande si le ministre sait qu'environ 20 p. 100 du personnel a déjà été mis à pied? Étant donné que le rapport Chapman a souligné la nécessité pour le Canada de s'engager dans le domaine des communications par satellite, le gouvernement songe-t-il à continuer son assistance financière à l'Université McGill pour le programme HARP?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Je devrais peut-être tirer la question au clair. Le programme de recherche sur la haute altitude n'a rien à voir avec les communications. C'est un programme en vertu duquel on poursuit des travaux de re-

cherches. L'assistance au projet a été fournie par l'intermédiaire de mon collègue le ministre de l'Industrie, et je crois que c'est plutôt à lui qu'il faudrait demander des éclaircissements.

M. Douglas: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie? Comme le programme ne vise pas la recherche sur les satellites, mais leur mise en orbite, et comme le rapport Chapman déclare qu'il importe que le Canada se lance dans ce domaine au plus tôt pour conserver sa position, envisage-t-on de continuer cette aide financière au programme de recherche sur la haute altitude de l'Université McGill?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Le rapport Chapman analyse longuement le programme de recherche sur la haute altitude, mais la conclusion du rapport n'est pas de nature à me pousser à recommander la continuation de notre soutien financier, vu les autres domaines de recherches où des fonds sont requis.

[Français]

L'ÉDUCATION

SUBVENTION VISANT À AIDER LES ÉCHANGES ENTRE PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS DE PAYS FRANCOPHONES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Samedi soir, le ministre a déclaré devant les directeurs de la Jeune Chambre de Commerce:

«Le gouvernement canadien versera \$50,000 aux universités partiellement ou entièrement de langue française.»

Le ministre peut-il nous dire si cette contribution touchera les universités canadiennes qui s'intéressent à la diffusion ou à l'enseignement du français?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois que cette subvention de \$50,000 sera affectée à la création d'un organisme privé, d'une organisation connue sous le sigle AUP-ELF ou l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Cette organisation est composée d'universités de plusieurs pays, et son but est d'encourager les échanges entre professeurs et étudiants de tous les pays francophones.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

[L'hon. M¹¹ LaMarsh.]